

couler non pas seulement de la volonté, mais même de l'existence de Dieu.

“Oui, un homme qui est athée ou plutôt qui se croit athée, s'il n'a pas éteint avec le sens religieux le sens moral, voit très clairement la distinction du bien et du mal dans les clartés sublimes de la raison, et il se sent obligé de conformer sa conduite à cette loi morale qui le domine. Il comprend, sans savoir comment ni pourquoi, qu'il y a au-dessus de lui, plus haut que son individu, que sa personne, que son relatif et son contingent, quelque chose d'universel, quelque chose d'immuable, quelque chose qui déborde comme un océan qui renverse toutes les frontières de l'espace et du temps, quelque chose qui est vrai pour le nègre comme pour lui, quelque chose qui était vrai il y a deux mille ans et qui sera vrai par delà deux mille : la loi ! Il sent cela qui le domine, qui fait descendre à travers sa raison des chaînes de lumières et de diamants qui enlacent sa volonté et ne lui permettent plus de désobéir qu'à une condition : celle de se déshonorer.

“J'ai vu, dans ma vie, de ces hommes. Ils avaient perdu le sens religieux, ils avaient gardé le sens moral. Hommes illogiques ! Ruines deux fois douloureuses, devant lesquelles je m'inclinai avec une pitié mêlée de respect... C'est un accident douloureux, un accident anormal. Défenseurs de la morale indépendante, pourquoi voulez-vous en faire la loi du genre humain !”

V.—Cette morale humaine qui survit ainsi à la ruine même du sens religieux, est universelle.

On la retrouve, au delà des frontières du catholicisme, du christianisme, partout où le sens moral existe encore.

“Je n'irai donc pas, sous prétexte que le sens religieux est altéré,

combattre le sens moral ; je n'éteindrai pas, contre le précepte de l'Évangile, la mèche qui fume encore ; je ne briserai pas le roseau incliné sur lui-même. Je salue cette universalité de la morale.

“Elle est la même dans tous les temps, la même dans tous les lieux ; et si la science a raison dans ses rêves ; si, dans ces îles de lumière qui passent la nuit, au-dessus de nos têtes, dans l'océan d'azur, s'il est là des êtres raisonnables, ils sont mes concitoyens, ils ont la même morale que moi...

“J'admets la belle définition de Cicéron : le monde est une grande cité des hommes et des dieux soumis à une même loi, la loi morale. Je m'arrête à ces mots. J'ai parcouru la cité des hommes ; je vais entrer avec vous dans la cité de Dieu.”

Ainsi, la loi morale n'est pas hors de nous, elle est en nous, elle réside dans notre raison, et, de ce sommet de notre être, par son autorité intrinsèque, elle crée pour tous et partout l'obligation. Donc, pour nous comme pour nos adversaires, la loi morale est immanente, innée, humaine.

DEUXIÈME PARTIE.

La loi morale est divine.

Le R. P. Hyacinthe a établi dans la première partie, que la loi morale est *humaine*, puisqu'elle a son siège dans la raison pure. Dans la deuxième partie il va prouver que la loi morale est *divine*, parce que la raison pure où elle réside a Dieu pour objet.

I.—Ce qui frappe tout d'abord lorsqu'on essaye la critique de la raison pure, c'est un dualisme mystérieux.

Dualisme de la matière et de l'esprit, car jusque dans l'exercice de la raison pure la matière a son rôle... le cerveau, organe physique de l'intelligence, cachant pour ainsi